

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 NOVEMBRE 1990**

Les décisions :

- Approbation du compte-rendu du 27 Septembre 1990
- Développement universitaire : approbation du compte-rendu du groupe de travail et envoi d'une lettre aux maires du syndicat intercommunal des transports
- Modification des statuts de l'IPAG, du département des sports, de l'institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, du service information-orientation
- Approbation des projets de statuts pour l'ISIV (ingénieur DECOMPS)
- Renouvellement de la section disciplinaire : procédure spéciale
- Election des personnalités extérieures au Conseil de la médecine préventive
- Accord de coopération avec l'Université d'Aveiro (Portugal)
- Désignation de Madame PION au Conseil de l'IUFM
- Calendrier des fermetures de l'Université (90/91)
- DBM n° 4 (modifiée pour les services généraux)
- Subventions à 6 associations
- Motion sur la réduction des bourses pour étudiants redoublants

I - COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 1990

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE :

Le Conseil du 28 Juin 1990 avait décidé la création d'un groupe de travail dont la mission était d'étudier les possibilités de développement de l'Université. La direction de ce projet avait été confiée au Professeur Claude TOURNIER. Le groupe de travail a rédigé un compte-rendu de huit pages, présenté en trois points : liaisons entre les localisations universitaires et le centre ville ; réalisation du poumon vert et constructions sur le Mont Houy ; développement en ville selon le principe du bipôle. Ce document est présenté par M. TOURNIER.

A - LIAISONS :

M. NOGACKI se demande si les étudiants ont bien perçu les améliorations (liaisons Mont-Houy - Sollac - Harpignies d'une part, extension vers Douchy le soir d'autre part).

M. CHEVALIER, Président du syndicat intercommunal des transports, signale tout d'abord que le coût de la navette Mont-Houy - Sollac - Le Moulin - centre ville - Harpignies (15 allers et retours journaliers toutes les vingt minutes aux heures de pointe, toutes les heures en période creuse) sera de 450 000 F par an au lieu de 270 000 F (erreur due à la SEMURVAL). Il déclare ensuite que le passage par le Boulevard Harpignies n'est pas possible techniquement et propose les rues de Lille et Hon-Hon. Il précise enfin qu'il a demandé aux 64 maires des communes membres du syndicat des transports, de se prononcer sur ces projets.

M. FRIMAT propose que l'Université soutienne l'action de M. CHEVALIER en expliquant aux maires que le Conseil de l'Université souhaite, à l'unanimité, que les étudiants obtiennent une amélioration de leurs conditions de travail.

M. CARPENTIER, invité, estime que les communes ne doivent pas participer au financement de l'enseignement supérieur, mais MM. CHEVALIER, BORLOO, PHILIPPE, BOURTON, NOGACKI et BLUM pensent, au contraire, que c'est uniquement le problème de transport d'habitants de la région qui est posé - le maire de Valenciennes a même ajouté qu'il s'agit simplement de lancer une nouvelle ligne pour valoriser l'un des rares atouts économique et culturel de l'arrondissement.

M. TOURNIER propose que l'Université envoie aux maires des communes siégeant aux syndicats des transports une lettre montrant l'importance pour l'arrondissement de réaliser à court terme des améliorations indispensables au transport des usagers de l'Université, dont le nombre est supérieur à 10 000.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

B - POUMON VERT :

Il s'agit de réaliser les installations sportives, de détente et de loisirs universitaires et publiques.

Le maire de Valenciennes propose d'établir un projet de 26 000 000 F dont 20 000 000 F seront issus des collectivités à l'initiative de la municipalité de Valenciennes, le reste 6 000 000 F étant apporté par l'Université (crédits M.E.N.), dans le cadre du contrat de développement.

M. CARPENTIER se propose de "porter" le dossier au ministère.

C - DEVELOPPEMENT EN VILLE :

Pour la rentrée de 1994, l'Université (hors IUT et hors ENSI) aura besoin de 40 010 m² de constructions supplémentaires ; il est envisagé d'implanter 16 000 m² sur le Mont-Houy et 24 000 m² en ville.

Selon ce schéma et dans le cadre du contrat "Université 2 000", l'Etat s'engage à construire : 28 000 m² : 12 000 m² à proximité de l'Hospice général, et 16 000 m² sur le

Mont-Houy. La ville de Valenciennes propose d'aménager en outre 12 000 m² sur le site de l'Hospice général-Hippodrome, sous réserve d'obtenir une subvention de 20 000 000 F. La ville s'engagerait même à réaliser immédiatement 5 000 m², loués pendant trois ans, puis cédés à l'Etat au prix de revient, ces 5 000 m² devenant alors la première tranche des 12 000 m² à construire par l'Etat. A défaut d'engagement de l'Etat, d'autres modalités sont prévues dans le compte-rendu du groupe de travail.

Au cours du débat M. TOURNIER précise que les crédits d'études de 10 000 m² + extension de la bibliothèque universitaire seront disponibles dès 1991 et que le MEN nous accorde des crédits pour la location supplémentaire de 5 000 m² dès l'an prochain. Il ajoute qu'il fera établir un tableau global des besoins en m² (avec IUT et ENSI).

M. BORLOO s'engage publiquement sur la totalité du paragraphe C :

- Mise à disposition de l'Hospice général (y compris la chapelle) pour 1 F, dès le 1er Octobre 1993, sous réserve d'obtenir la subvention
- Construction de 5 000 m² en urgence à condition que l'Etat les reprenne dans trois ans au prix de revient (transfert dans le projet de 12 000 m²).

Le maire de Valenciennes évoque également le projet "CIL" d'édifier un quartier universitaire pour le logement étudiant. Ce quartier serait situé entre le Moulin et le pont Villars, le long de l'Escaut ; 1 500 logements seraient construits par tranche de 300 par an, avec un traitement "urbanistique" : voies piétonnes vers le centre ville.

M. FLAMME ajoute qu'un autre projet de résidence de 300 chambres à Marly-la-Briquette est très avancé. Celle-ci sera mise en service dans moins d'un an (Octobre 91). Elle s'adresse aux étudiants de l'IUT ; son financement est "monté" par l'OPAC ; la co-gestion sera assurée par l'OPAC et les étudiants de l'IUT (en particulier ceux de TC, GEA et de MI).

M. FRIMAT rappelle que le plan "Université 2 000" prévoit la construction de 220 000 m² (+ certaines opérations) pour le Nord-Pas-de-Calais, dont 28 000 m² pour l'UVHC. Il propose au Conseil d'accepter l'offre de la ville de Valenciennes : édifier le complément indispensable (12 000 m²).

M. MORIAMEZ regrette que le syndicat intercommunal pour le développement de l'enseignement supérieur se limite à l'achat des terrains alors que les autres agglomérations de la région abordent l'ensemble des besoins des jeunes : sportifs, culturels, transports, résidence...

L'Université étant située sur le territoire de la 13e agglomération française, il lance un appel à tous les élus "prévoyants" de l'arrondissement qui se doivent d'investir pour les 15 000 usagers de l'Université en 1995. Il suggère enfin la rédaction d'une convention précise par deux chefs du projet : un universitaire, un élu. Cette convention devra par exemple mentionner les crédits d'équipement de la tranche "municipale".

M. DEFOSSEZ alerte le Conseil sur ses besoins en locaux neufs dès la rentrée 1992.

M. FRIMAT informe l'assemblée que le dossier de construction des deux bâtiments recherche et transfert de technologie (55 000 000 F) est en très bonne voie.

M. BORLOO s'étant à nouveau engagé sur le document "développement universitaire" qu'il paraphe, le Conseil approuve également ce texte à l'unanimité (un conseiller ne peut malheureusement pas prendre part au vote car il n'a pas reçu mandat du syndicat des 82 communes).

III - MODIFICATIONS DE STATUTS :

IPAG :

Ce sont des modifications techniques qui sont proposées et adoptées par 24 voix pour, 10 abstentions, 3 non participation au vote, après les interventions de MM. PHILIPPE et CHEVALIER qui regrettent l'absence, au Conseil de l'IPAG, de représentants d'une part des personnels des administrations et d'autre part du syndicat des 82 communes.

DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (DUFAPS) :

Outre les modifications exposées par Monsieur DEFOSSEZ (commission des statuts), M. MORIAMEZ propose à l'article 8, 2ème alinéa, de remplacer le mot "déterminée" par "proposée".

Le Conseil approuve ces modifications à l'unanimité (sous réserve d'approbation du Conseil des sports).

INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET DE GESTION :

Les modifications proposées en raison de la création de deux diplômes sont adoptées à l'unanimité.

SERVICE INFORMATION-ORIENTATION :

Les modifications concernent la mise en conformité avec un décret. En outre dans les missions de service figure l'accueil des adultes en formation continue - le mot accueil signifiant recevoir et non pas évaluer.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

IV - PROJET DE CREATION D'UN DEPARTEMENT DE MATHEMATIQUES :

Pour M. MASSY, ce projet correspond à une double nécessité :

- créer une structure de reconnaissance internationale, analogue aux autres universités scientifiques françaises et étrangères (l'absence d'un département de maths à Valenciennes est incompréhensible pour les autres mathématiciens de la planète).
- créer une instance interne de dialogue avec les différentes composantes de l'Université.

Ce projet de département, composante à champ restreint, ce qui est nouveau à l'Université, a été présenté à plusieurs Directeurs d'Instituts, au Président et au Secrétaire Général, au Bureau Elargi de l'Université...

M. ANGUE, qui est favorable au projet à titre personnel, aurait souhaité qu'il fût exposé au Conseil Scientifique. MM. MORIAMEZ et FLAMME défendent la création de ce département alors que Mme VICHY et M. BOURTON sont plus réticents.

Le projet de création est approuvé par le Conseil (20 voix pour et 14 abstentions) mais n'obtient pas la majorité qualifiée (des 2/3 des 50 membres en exercice, c'est-à-dire un minimum de 34 voix).

V - DBM n° 4 :

La délibération budgétaire modificative n° 4 regroupe 6 DBM. Celles qui concernent l'IUT, l'ISTV, l'ILLA, le CEPPEP et l'ISJEG sont adoptées à l'unanimité (sous réserve de l'approbation de la DBM de l'IUT par son Conseil).

Pour la DBM des services généraux, M. TOURNIER retire la 2ème ligne "subvention MEN", certains conseillers ayant émis le souhait d'obtenir des informations complémentaires. La DBM des services généraux modifiée est adoptée (20 voix pour, 14 abstentions).

VI - SUBVENTIONS :

Sont adoptées à l'unanimité six subventions attribuées aux associations :

- sportive pour 10 000 F
- des étudiants de l'ENSI (soutien scolaire) pour 6 000 F
- des étudiants de DESS négociateurs trilingues du commerce international pour 2 000 F
- des étudiants du DESS gestion des affaires européennes et internationales pour 2 000 F
- ARTEFAC (droit) pour 3 000 F
- AJC (droit) pour 3 000 F.

VII - FORMATION DES INGENIEURS DES TECHNIQUES :

Ce projet de formation d'ingénieurs des techniques, préconisé par le rapport DECOMPS, a déjà été abordé aux Conseils du 1er Mars et du 10 Mai 1990 (voir les comptes rendus) et en Conseil restreint du 5 Avril 1990.

Le chef du projet est M. Claude TOURNIER, secondé par M. DESRUMEAUX qui présente le programme pédagogique. M. TOURNIER présente les projets de statuts de l'Institut Supérieur Industriel de Valenciennes (ISIV) dont le siège est 8 Rue du Faubourg de Paris à Valenciennes.

Les membres fondateurs de l'ISIV sont : l'UVHC et sept unions patronales et professionnelles mécaniques, métallurgiques et sidérurgiques du Nord.

Ce projet de statuts est adopté (27 voix pour, 4 contre) sous réserve d'un accord du Ministère de l'Education Nationale.

VIII - SECTION DISCIPLINAIRE :

Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de procéder au renouvellement des membres de la section disciplinaire. M. PSONKA propose de consulter par écrit les électeurs et d'organiser dès que possible les élections.

Le Conseil accepte cette procédure à l'unanimité.

IX - MEDECINE PREVENTIVE :

Pour compléter le Conseil du service de la médecine préventive, collège des personnalités extérieures, le Président TISON propose trois personnes ayant des compétences "mutualistes" (mais ne représentant leur mutuelle) : Messieurs TOBIAS (siégeant à la MNEF), DUHAMEL (SMENO), FRANQUEVILLE (MGEN).

Ces trois personnes sont élues, à titre personnel, à l'unanimité.

X - ACCORD DE COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE D'AVEIRO :

L'IFOREP a noué des relations avec les Universités de Mons et d'Aveiro (Portugal). L'Université d'Aveiro est assez semblable à celle de Valenciennes par la taille et par certaines de ses filières : automatique, physique, chimie, céramique, sciences de l'éducation, langues (françaises et néerlandaises).

Valenciennes, Aveiro, Mons ont effectué des travaux en commun, co-financés par la CEE, et envisagent l'organisation d'un colloque.

Le choix de cette Université de l'Europe du Sud permettra d'obtenir plus facilement des financements européens.

Cet accord est adopté à l'unanimité (rajouter le CEPPEP et les laboratoires de recherche à la liste des composantes).

A noter que le Conseil demande d'une part un bilan des accords et conventions passés, et d'autre part un tableau de tous les accords signés depuis l'origine . Le Vice-Président Relations Internationales a pris bonne note de cette demande qu'il s'engage à honorer dès que possible.

XI - IUFM :

Le Conseil désigne à l'unanimité Mme PION pour le représenter en Conseil d'Administration de l'IUFM, qui est rattaché à l'UVHC.

XII - PERIODES DE FERMETURE :

M.PSONKA propose les périodes de fermetures suivantes qui ont été soumises pour avis à la Commission des Personnels et du Bureau Elargi :

- Noël : 22 Décembre 90 au soir au 2 Janvier 91 au matin
- Printemps : 4 Mai 91 au soir au 13 mai 91 au matin (3 jours ouvrables)
- Eté : 27 Juillet 91 au soir au 26 Août 91 au matin.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

XIII - MOTION SUR LA REDUCTION DE CERTAINES BOURSES :

Alerté par le service scolarité, l'assistante sociale, la vice-présidente chargée de la CIO, le SNESUP... sur une réduction du montant de certaines bourses destinées aux étudiants redoublants, le Conseil a adopté à l'unanimité la motion suivante :

"Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes, réuni le 29 Novembre 1990, déclare injuste, antidémocratique et donc inadmissible la mesure visant à réduire de moitié les crédits attribués à l'Aide Individuelle Exceptionnelle (AIE); bon nombre d'étudiants boursiers redoublants, ainsi que certains étudiants relevant de cas particuliers, vont se trouver privés d'une aide précieuse leur permettant de poursuivre leurs études. Le Conseil d'Administration réclame instamment, et au minimum, que soient maintenus les crédits attribués l'an dernier à l'AIE."

ETAIENT PRESENTS :

Personnalités extérieures : MM. Leman, Chevalier, Frimat, Philippe, Guillaume, Grimaldi, Trannoy.

Collège A : Mmes Pion et Vichy, MM. Angué, Bourton, Flamme, Massy, Moriamez, Tournier.

Collège B : Mmes Camion et Levin, Melle Crunelle, MM. Desrumeaux, Gadron, Nogacki, Raviart.

Collège AITOSS : Mmes Cleuet et Namur, MM. Balenghien, Gabet, Le Cann, Malaquin.

Collège des Usagers : Melle Marlier, MM. Blum, Durand, Vilain.

Membres siégeant de droit : M. le Secrétaire Général, M. l'Agent Comptable.

Ont donné pouvoir : M. Szymusiak à M. Philippe ; M. Horling à Mme Pion ; M. Rouvaen à M. Flamme ; M. Del Campo à M. Gadron ; M. Dechy à Mme Levin ; M. Tison à M. Raviart.

Invités : Melles Steiner et Juhen, MM. Borloo, Carpentier, Defossez, Moreau, Régnier.